

PERSONNELS HOSPITALIERS

RETRAITES :

CE QUI VOUS ATTEND ?



FIN DU CALCUL
SUR LES 6 DERNIERS MOIS
(VOS MEILLEURS SALAIRES)

Ce que cela change : Lors de l'âge de départ d'un hospitalier, on part du salaire des 6 derniers mois. Avec la retraite par points, on prendrait en compte les salaires de toute la carrière (y compris les petits boulots, les années de contractuel, les bas salaires de début de carrière...). Exemple : je vous donne 10€, 20€, 30€, 40€, et 50€. Pour votre retraite actuelle CNRACL on retient uniquement les 50€. Avec la retraite par point, on additionne : $10 + 20 + 30 + 40 + 50 = 150€$ et on divise par $5 = 30€$. Quand on prend la moyenne de toutes les sommes au lieu de la valeur la plus importante, ce n'est plus du tout la même chose. **Tous les hospitaliers (administratifs, techniques, soignants) seront perdants.**

AGGRAVATION AVEC « L'AGE PIPO ET
EQUILIBRE » QUI PORTERAIT L'AGE DE
DEPART A 63, 64, 65 ANS VOIR PLUS...

L'âge pivot n'as pas été supprimé, il a été remplacé par l'âge d'équilibre que les partenaires sociaux seront chargés de définir dans une conférence sur le financement des retraites !!! Age d'équilibre ou âge pivot de quoi s'agit-il ? Si l'âge de départ autorisé est porté à 62 ans et que l'âge d'équilibre est fixé à 64 ans, alors vous avez le droit de partir à 62 ans, avec une (maigre) retraite, mais elle sera en plus amputée de 10% (une pénalité de moins 5% serait appliquée par année manquante).

MACRON ET BUZYN VEULENT
SUPPRIMER LA CATEGORIE ACTIVE

En 2016, 473 583 fonctionnaires hospitaliers étaient en « catégorie active », soit 49% : les ASH, les aides-soignant.e.s, les AMP, les sagesfemmes, les buandiers... ont actuellement le droit de partir à 57 ans et bénéficient de +1 an en durée d'assurance pour 10 ans travaillés. 80% des femmes occupant un poste de catégorie C sont en catégorie active. Et les infirmières, les manip et tout.e.s celles et ceux qui ont choisi de rester en catégorie B en 2010 avec le maintien du départ à 57 ans ne le pourront plus si la loi Macron passe. Alors que, pour cela, depuis décembre 2010, ils/elles ont accepté de perdre de 100 à 150€ par mois !!! Escoqué.e.s et grugé.e.s à double titre.

Prenons l'exemple des infirmières pour mesurer le mépris des gouvernants et ministres envers les hospitaliers : Jusqu'en 2003, les infirmière.e.s avaient le droit de partir à 55 ans. Maintenant c'est 62 ans et le gouvernement parle de 64 ans. 9 ans de plus pour prendre sa retraite !

Est-ce que la ministre Buzyn va nous expliquer que la profession est devenue moins dure, que les plannings sont plus réguliers, que nous avons plus de temps pour chaque patient... ?

Le gouvernement veut faire un coup de force en amenant le projet de loi au Conseil des Ministres le 24 janvier, et en procédant ensuite par Ordonnance.

TOUCHE PAS À
MA RETRAITE !

